

## Journées nationales de la macula, du 23 au 28 novembre 2020

« La COVID-19 n'arrête pas les maladies de la macula ! »

Dans le contexte sanitaire actuel, les *Journées nationales de la macula* habituellement programmées fin juin, auront exceptionnellement lieu du 23 au 28 novembre 2020. Au cours des derniers mois, l'épidémie a dissuadé certains patients de consulter leur ophtalmologiste, entraînant des retards de diagnostic ou une interruption de traitement. Or, les maladies de la macula n'attendent pas ! Tout retard de prise en charge peut avoir de lourdes conséquences sur la vision. Tel sera le message clé de la prochaine édition des Journées.

### L'enjeu : inciter les Français à ne pas négliger les maladies de la macula

Durant le confinement, la profession des ophtalmologistes s'est inquiétée de la baisse significative du nombre de consultations qui peut avoir un retentissement majeur sur la vision de deux catégories de patients en particulier : **les patients atteints d'une maculopathie chronique** qui doivent impérativement continuer à se faire suivre régulièrement et poursuivre leur traitement, au risque de voir la maladie

progresser et causer des dommages pouvant être irréversibles ; **les patients à risque** (patients diabétiques, personnes de plus de 55 ans, patients souffrant de forte myopie...) pour qui il est essentiel de se faire dépister au plus tôt pour optimiser leurs chances de conserver leur vision.

## Trois pathologies ciblées

Trois atteintes touchant la macula, cette minuscule mais primordiale zone de la rétine responsable de la vision des détails, seront mises en avant durant les Journées :

- **la dégénérescence maculaire liée à l'âge**, première cause de malvoyance chez les personnes de plus de 50 ans en France, qui peut apparaître sans symptômes et entraîner une perte de la vision centrale si elle n'est pas dépistée et traitée rapidement. D'où la nécessité pour toute personne de plus de 55 ans de faire contrôler sa vision par un spécialiste chaque année ;
- **la maculopathie diabétique**, principale cause de malvoyance chez les personnes diabétiques qui sont exposées à ce risque de complication du diabète pouvant avoir de lourdes conséquences sur le plan visuel, en l'absence de dépistage précoce et de prise en charge rapide. Toute personne diabétique doit donc faire contrôler régulièrement sa vue par un spécialiste ;
- **la maculopathie myopique**, une des principales causes de malvoyance, voire de cécité, des personnes atteintes de forte myopie (correction optique de -6 dioptries ou plus). Causée par un étirement de la rétine qui se produit lorsque le globe oculaire de la personne est plus long que la normale, cette maladie peut parfois s'accompagner de lourdes complications. Les myopes forts doivent donc impérativement faire contrôler leur vision chaque année par un spécialiste.

## Des dépistages en toute sécurité dans nos centres partenaires

Nos centres partenaires ont mis en place toutes les mesures de distanciation et d'hygiène nécessaires pour accueillir et dépister en toute sécurité, durant la semaine du 23 au 28 novembre 2020, les patients ayant pris RDV. Concrètement, le dépistage, qui s'appuie sur un examen du fond d'œil, concerne les personnes ne présentant pas de signes d'atteinte de la macula (en cas de signes évocateurs, une prise en charge en urgence est indispensable) et ayant les caractéristiques suivantes :

- **âgées de 55 ans ou plus** non suivies ou n'ayant pas bénéficié d'un examen ophtalmologique depuis plus d'une année ;
- **et/ou souffrant de diabète** et ne bénéficiant pas d'un suivi ophtalmologique régulier ;
- **et/ou souffrant de myopie forte** (correction supérieure à -6 dioptries).

**Selon les centres, la consultation et l'examen de dépistage pourront être gratuits ou payants.**

Si les examens de dépistage révèlent des signes d'atteinte de la macula, un bilan plus approfondi sera programmé (OCT ou Tomographie en Cohérence Optique, angiographies rétiniennes, etc.), pour confirmer ou non ce diagnostic. Pour connaître la liste des ophtalmologistes et des services partenaires, leurs coordonnées et les plages horaires dédiées, il suffit de consulter le site [www.journees-macula.fr](http://www.journees-macula.fr) ou de téléphoner au :

**0 800 002 426** Service & appel gratuits

Contact presse

Sophie Matos (PRPA) : 01 77 35 60 98 / [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)